

Politique de l'emploi: maintien en 2006 des lignes directrices 2005-2008 (décision 2005/600/CE)

2006/0010(CNS) - 21/03/2006

La commission a adopté le rapport de Magda KÓSZÁNYI KOVÁCS (PSE, HU), approuvant la proposition de décision du Conseil relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres. Dans le cadre de la procédure de codécision, il a adopté un certain nombre d'amendements aux considérants et souligné l'importance de lignes directrices spécifiques:

- poursuivre les efforts en matière d'accroissement de la mobilité des travailleurs;
- remettre l'accent sur l'emploi des jeunes et des personnes âgées, la santé des travailleurs, la lutte contre les accidents du travail à l'échelle européenne, l'intégration des groupes sociaux les plus vulnérables, la lutte contre l'exclusion sociale, le bannissement du travail clandestin, l'amélioration de la qualité et de la stabilité de l'emploi et la garantie de l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes;
- en vue de promouvoir le développement économique, l'emploi et le renforcement de la compétitivité, les États membres sont invités à exposer leurs objectifs en matière de dépenses aux chapitres de la recherche, de l'innovation et du développement, ainsi que les mesures qu'ils se proposent d'adopter, concernant aussi bien les investissements en faveur des petites et moyennes entreprises que les micro-prêts à des entreprises dirigées par des femmes ou à des entreprises familiales recourant à des technologies innovantes;
- le Parlement européen devrait jouer un rôle plus actif dans la surveillance de la mise en œuvre des lignes directrices par les États membres dans les années intermédiaires jusqu'à 2008.